



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six du mois de novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vingt novembre 2015, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Ana PEREIRA, M. Abdelaziz GUEMICHE, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Adjoint au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, Mme. Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Malet DRAME, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marcelle DELMARQUETTE, Mme. Janine LOPEZ, M. Faouzi GUELLIL, M. Robert ANDRE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Séverine LEVE représentée par M. André VEYSSIERE
M. Michel ADAM représenté par M. Michel CLAVEL
M. Thierry PICHOT-MAUFROY représenté par Mme Martine GESELL
M. Fradiques MENDES-FERREIRA représenté par Mme Sandra ROZOTTE
Mme. Amel SRAIDI représentée par M. Quentin GESELL
Mme. Khadija ID HAMOU représentée par Mme Marcelle DELMARQUETTE
Mme. Sarah BOUZID représenté par M. GUELLIL
M. Michel DELPLACE représenté par M. France BOULAY

ABSENTS :

Mme. Ghislaine JENNER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric NICOLAS

Monsieur le Maire fait un discours relativement aux évènements ayant eu cours en date du 13 novembre 2015

Une minute de silence est respectée par l'ensemble de l'assemblée délibérante.

Monsieur France BOULAY puis Monsieur Faouzi GUELLIL prennent à leur tour la parole afin de faire chacun une déclaration sur les récents évènements.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 26 novembre 2015 et nomme M. Frédéric NICOLAS en qualité de secrétaire de séance.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† **Décision n° 2015/88 en date du 06/10/2015 :**

MAPA portant sur une mission de maîtrise d'œuvre d'ouvrage en vue de la révision du Plan Local Urbain (PLU)

† **Décision n° 2015/89 en date du 06/10/2015 :**

MAPA portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain synthétique et d'une piste d'athlétisme

† **Décision n° 2015/90 en date du 07/10/2015 :**

Contrat de prestation de services pour la réalisation du spectacle « Trompette, violoncelle et ... Sorcière » au sein de l'école Marcel Cachin le 17 décembre 2015

† **Décision n° 2015/91 en date du 08/10/2015 :**

Convention relative à la participation de la Croix-rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours lors de 'la Course des trois côtes' en date du 15 novembre 2015

† **Décision n° 2015/92 en date du 14/10/2015 :**

Avenant n°2 au marché à procédure adaptée portant sur des travaux d'entretien, de réparations ordinaires et d'amélioration de la voirie et des réseaux divers sur le territoire de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2015/93 en date du 14/10/2015 :**

Avenant N°2 au marché à procédure adaptée portant sur les travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des réseaux d'assainissement d'eaux usées, pluviales et unitaires de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2015/94 en date du 14/10/2015 :**

Avenant n°3 au marché à procédure adaptée portant sur des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des réseaux d'assainissement d'eaux usées, pluviales et unitaires de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2015/95 en date du 03/11/2015 :**

Modification de la décision n°2015/071

† **Décision n° 2015/96 en date du 03/11/2015 :**

Suivi d'opération dans le cadre de la réalisation d'un terrain synthétique et d'une piste d'athlétisme

† **Décision n° 2015/97 en date du 03/11/2015 :**

Contrat de prestation de services pour la réalisation de deux prestations « contes » au sein de l'école Joliot Curie, le 4 décembre 2015

† **Décision n° 2015/98 en date du 04/11/2015 :**

Contrat de cession de droit de représentation : Représentation de l'œuvre 'Ma belle-mère, mon ex et moi' au sein de la salle H. SALVADOR

† **Décision n° 2015/99 en date du 04/11/2015 :**

Contrat de cession de droit de représentation : Représentation de l'œuvre 'Anne Roumanoff- Aimons-nous les uns les autres' au sein de la salle H. SALVADOR

† **Décision n° 2015/100 en date du 05/11/2015 :**

Contrat de cession de droit de représentation : Représentation de l'œuvre 'TAHITI SHOW' au sein de la salle H. SALVADOR

Désignation des conseillers métropolitains et de territoire appelés à siéger au sein de la 'Métropole du Grand Paris' et du Conseil Territorial

Présentation par monsieur le Maire,

Le décret n'étant pas encore paru au Journal Officiel, le vote ne peut avoir lieu lors de la présente séance.

Il est donc reporté au prochain Conseil municipal.

Communication du rapport annuel d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2014
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2014 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de communication

Délibération n° 2015/103

Adhésion des communes d'Argenteuil et de Saint-Mandé au SIFUREP

Présentation par monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable pour l'adhésion des communes d'Argenteuil et de Saint-Mandé, au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres, crématoriums, sites cinéraires », au SIFUREP
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à cette adhésion au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Délibération n° 2015/104

Indemnités de fonction des élus

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le principe de l'attribution au Maire d'une indemnité de fonction minorée au regard du taux maximal autorisé par la loi.
- **PRÉCISER** que les dispositions de délibération n° 2014-72 en date du 28 avril 2014 relative à la fixation des indemnités de fonctions des élus demeurent inchangées soit :
 - ❖ Maintien du montant de l'indemnité accordée au Maire à 84 % de l'indice Brut 1015
 - ❖ Maintien du montant de l'indemnité accordée aux Adjoints au Maire à 31% de l'indice Brut 1015
 - ❖ Maintien du montant de l'indemnité accordée aux Conseillers Municipaux délégués fixée à 6 % de l'indice Brut 1015

- **RAPPELLE** que ces dernières indemnités s'imputeront sur le crédit global de l'ensemble des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints au Maire,
- **RAPPELLE** que les indemnités sont attribuées dans le respect du principe de l'enveloppe budgétaire fixée par le législateur
- **DIT** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits aux budgets et chapitres concernés
- **DIT** que les revalorisations du point d'indice de référence qui pourraient intervenir ultérieurement s'appliqueront automatiquement.

Délibération n° 2015/105

Fixation des montants définitifs des attributions de compensation versées aux communes de Drancy, du Bourget et de Dugny au titre de l'année 2015

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ARRETE** les attributions de compensation versées aux communes de Drancy, Le Bourget et Dugny au titre de l'année 2015 au montant total de 16 493 984 euros conformément au tableau de calcul annexé et suivant la ventilation par commune ci-après :

- Drancy : 9 805 318 euros
- Le Bourget : 3 563 032 euros
- Dugny : 3 125 634 euros

- **DIT** que les montants des attributions de compensation versées aux communes de Drancy, Le Bourget et Dugny, au titre de l'année 2015 sont fixés à 16 468 508 euros auxquels s'ajoutent 25 476 euros de régularisation à verser sur le montant des attributions de compensation définitive, conformément au tableau de calcul ci annexé.
- **DIT** que la dépense d'un montant total de 16 493 984 euros est inscrite au budget 2015 de la Communauté d'Agglomération, chapitre 014 nature 73921.

Délibération n° 2015/106

Communication du rapport annuel d'activité et de développement durable du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF), au titre de l'année 2014

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité et développement durable du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF), ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport annuel d'activité et développement durable du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF), ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014.

Délibération n° 2015/107

Recensement rénové de la population 2016 : Recrutement et indemnisation des agents

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant à effectuer le recrutement de deux agents recenseurs pour assurer la collecte des informations dans le cadre du recensement de la population 2016 sur la ville, pour le motif « réalisation du recensement de la population »
- **ACCEPTE** le principe de versement d'indemnités complémentaires pour les agents recenseurs de la population pour cette année 2016
- **APPROUVE** l'octroi et **FIXE** la rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :
 1. une prime de formations obligatoires (2 demie- journées), d'un montant de 60 €
 2. une prime de tournées de reconnaissance, d'un montant de 80 €
 3. une prime de collecte, d'un montant de 80 €
 4. une prime de clôture, d'un montant de 150 €
 5. règlement pour chaque feuille de logement 4 €
 6. rémunération par bulletin de logement non enquêté 1 €
- **DIT** qu'une indemnité forfaitaire d'enquête de recensement d'un montant de 400 € est attribuée à la coordinatrice communale désignée par le Maire au sein du personnel municipal
- **DIT** que le montant des indemnités versées sera déterminé dans la limite des crédits perçus au titre de la dotation forfaitaire de l'Etat, au titre de cet exercice budgétaire
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget 2016 de la ville
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs au recensement 2016 de la population de la ville de DUGNY

Délibération n° 2015/108

Taxes locales de fiscalité directe – Année 2016

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de reconduction des taux d'imposition des ménages 2015 pour l'exercice budgétaire 2016
- **DIT** que les taux d'imposition pour l'exercice budgétaire 2016 sont fixés comme suit :

✦ Taxe d'habitation (TH) :	17,73%
✦ Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	28,66%
✦ Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	78,99%

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs aux taux d'imposition ainsi fixés pour 2016
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services préfectoraux compétents, en vue de son application au titre de l'exercice budgétaire 2016.

- **DIT** que les crédits afférents au produit des taxes des ménages feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2016

Délibération n° 2015/109

Admission en non-valeur de titres de recettes au titre de l'année 2015

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de créances de l'année 2014 arrêtées à hauteur de **279.86 €**, dressées et certifiées par le Trésorier de La Courneuve à la date du 30 octobre 2015
- **ACCEPTE** la réduction de recettes de **279.86 €** (*deux cents soixante-dix-neufs euros et quatre-vingt-six cents*) aux fins de régularisation comptable des créances devant être admises en non-valeur en 2015
- **DIT** que la perte des créances devenues irrécouvrables dépense correspondante sera imputée au compte **6541**, fonction **020** du Budget Principal de l'exercice 2015
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la régularisation de la comptabilité communale suite à cette admission en non-valeur de créances.

Délibération n° 2015/110

Subventions aux associations : 1^{er} tiers

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
5 conseillers municipaux ne prenant pas part au vote,**

- **APPROUVE** le versement du 1^{er} tiers de la subvention aux associations locales subventionnées à 500 euros et plus au cours de l'exercice précédent, sous réserve qu'elles aient déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2016 et que celui-ci soit conforme aux exigences administratives et comptables
- **APPROUVE** le versement du 1^{er} tiers de la subvention aux associations sous convention d'objectifs
- **DIT** que les dépenses seront inscrites aux chapitres concernés du budget de la commune.

Délibération n° 2015/111

Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la Ville de Dugny et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Ville de Dugny et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférant.

Délibération n° 2015/112

Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et mise en œuvre de l'indemnité dégressive

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'application de l'indemnité dégressive à compter du 1^{er} janvier 2016 instaurée par le décret n°2015-492 du 29 avril 2015.
- **DIT** que la délibération 98/11 du 5 mars 1998 est abrogée
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, document ou pièce en lien avec ce dossier
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets de la ville des exercices concernés

Délibération n° 2015/113

Création de quatre postes d' « agents point école »

Présentation par monsieur le Maire

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nécessité du renforcement de la protection et de la sécurité des enfants autour des établissements scolaires
- **APPROUVE** la création des postes suivants :
 - 4 postes d'agent point école (11 heures hebdomadaires), filière technique au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux
- **DIT** que ces emplois peuvent être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique pour le poste d'agent point école (grade d'adjoint technique territorial).
- **DIT** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget, chapitre 012
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à cet effet.

Délibération n° 2015/114

Désignation des représentants de la Ville auprès des Conseils des écoles maternelles et primaires de la commune de Dugny

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal par
25 voix POUR,
4 voix CONTRE,
3 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** la nouvelle organisation des conseils des écoles maternelles et primaires de la Ville telle que proposée.
- **APPROUVE** la nouvelle désignation des représentants de la ville auprès des conseils des écoles maternelles et primaires de la commune de Dugny telle que proposée et fixée comme suit :

Secteur A	Titulaire	M. FERCHICHI Abderrahman
Secteur B	Titulaire	M. FREDERIC Nicolas
Secteur du Pont Yblon	Titulaire	Mme ID HAMOU Khadija et Mme SANS Julie

- **DIT** que la délibération n°2014/37 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la Ville au sein du conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires publiques de Dugny est abrogée.

Délibération n° 2015/115

Convention de partenariat entre l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris et la Ville de Dugny aux fins d'organisation de stages à destination d'étudiants en soins infirmiers

Présentation par madame Ana PEREIRA

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'intérêt d'une collaboration avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Avicennes M-F Collière aux fins d'accueillir, dans le cadre de leur formation, des étudiants en soins infirmiers au sein des services de santé de la Ville de Dugny
- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la délibération, fixant les modalités de partenariat et les engagements de chacune des parties.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée, ainsi que tous documents y afférent.

Délibération n° 2015/116

Adhésion à l'Accord National entre les centres de santé et l'Assurance Maladie

Présentation par madame Ana PEREIRA

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion des centres de santé de Dugny à l'accord national entre les centres de santé et l'assurance maladie
- **AUTORISER** monsieur le maire, ou son représentant, à signer le formulaire d'adhésion pour chacun des centres de santé, ainsi que ses éventuels avenants et tous documents nécessaires à son application.

Délibération n° 2015/117

Subvention exceptionnelle à l'Association française contre les Myopathies

Présentation par monsieur Quentin GESELL,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement à titre exceptionnel d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Association Française contre les Myopathies,
- **DIT** que cette subvention sera inscrite au budget 2015, au chapitre et articles concernés.

Délibération n° 2015/118

Communications diverses

Monsieur Quentin GESELL fait un point sur le projet de la réalisation du terrain d'honneur ainsi que de la piste d'athlétisme.

Monsieur le Maire rappelle les évènements à venir :


- Remise des médailles du travail et aux bacheliers
- 29 novembre 2015 : Bourse aux jouets

La séance est levée à 20h55

Fait à Dugny, le 1 décembre 2015



Le Maire


André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 4 décembre 2015, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.

